

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 38	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 4 février 2020

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 10 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-02-10-BD-32 :

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Ruffine - Définition des modalités de la mise à disposition du public.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale : exercice de la compétence et achèvement des procédures communales par Metz Métropole au 1er janvier 2018",

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Ruffine approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 décembre 2017,

VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n°01/2020 du 10 janvier 2020, prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Ruffine,

VU le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sainte-Ruffine et en particulier sa notice de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Sainte-Ruffine,
CONSIDERANT qu'il y a lieu, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, d'organiser la mise à disposition du public du dossier comportant le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, et permettre aux personnes intéressées de formuler leurs observations,

DÉCIDE de fixer les modalités de la mise à disposition du public du dossier comportant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Sainte-Ruffine, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, comme suit :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Sainte-Ruffine en mairie de Sainte-Ruffine et au Pôle Planification de Metz Métropole du 04 mai au 05 juin 2020 inclus,
- mise à disposition d'un registre en Mairie de Sainte-Ruffine et au Pôle Planification de Metz Métropole, permettant au public d'y consigner ses remarques,
- mise en ligne du dossier de modification simplifiée n°1 sur les sites internet de la commune de Sainte-Ruffine et de Metz Métropole,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles au dossier,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de Sainte-Ruffine et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme

Metz, le 11 février 2020

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK

METZ
METROPOLE

Résumé de l'acte

057-200039865-20200210-02-2020-DB32-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DB32
Date de décision : lundi 10 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Ruffine - Définition des modalités de la mise à disposition du public
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200210-02-2020-DB32-DE
Document principal : 21_DO-32.pdf

Historique :

13/02/20 13:31	En cours de création	
13/02/20 13:31	En préparation	Catherine DELLES
13/02/20 14:23	Reçu	Catherine DELLES
13/02/20 14:24	En cours de transmission	
13/02/20 14:25	Transmis en Préfecture	
13/02/20 14:33	Accusé de réception reçu	